

Question écrite du 5 décembre 2018 de M. Eric Bertinat : «Praticabilité des zones 30 km/h pour les forces de l'ordre».

En ville de Genève, toutes les voies publiques sont de nature communale. De plus en plus de secteurs basculent à grands frais en zone 30 km/h. La politique d'expansion des zones 30 km/h est justifiée ainsi: «la mise en zone 30 km/h entend pacifier le réseau des quartiers pratiquement sur son intégralité dans les dix prochaines années. Ces aménagements permettront une redistribution plus équitable de l'espace public dévolu aux circulations, cela en faveur des piétons et des cyclistes dont la sécurité et la convivialité des déplacements se trouveront renforcées par l'abaissement des vitesses pratiquées et les aménagements associés.»

L'augmentation du nombre de secteurs urbains en zone 30 km/h pose toutefois diverses difficultés aux véhicules de service en raison de leur longueur, de leur rayon d'action ou de projection. Dans diverses communes, les forces de police municipale constatent la difficulté à mener des contrôles en zone 30 km/h pour diverses raisons techniques et logistiques, la raison principale étant l'impossibilité d'y installer un radar à cause d'une distance insuffisante par rapport à la route.

Ma question est la suivante: ces trois dernières années, combien de contrôles de vitesse ont été menés par notre police municipale dans les zones 30 km/h de la ville?